



Direction des Affaires
Juridiques et de l'Achat

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le

ID : 056-215602608-20221104-AR_SAS_2022_047-AR

OBJET :

Présidence :

**Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Commission de délégation de service
public prévue par l'art L.1411-5 du
CGCT**

A

**Monsieur Fabien LE GUERNEVE
Maire-Adjoint**

Arrêté : AR-SAS-2022-047

Le Maire de la Ville de Vannes,

**Vu les articles L.1414-2, L.1411-5 et
L.2122-18 du Code Général des
Collectivités Territoriales (CGCT),**

**Sur proposition de Monsieur le Directeur
Général des Services ;**

ARRETE ce qu'il suit :

Article 1 : Monsieur Fabien LE GUERNEVE , Maire-Adjoint, est nommé à compter de ce jour pour représenter Monsieur le Maire en tant que Président de la commission d'appel d'offres (CAO) et de celle prévue par l'article L.1411-5 du CGCT nécessaire dans les procédures de délégation de service public (analyse des dossiers de candidatures et liste des candidats admis à présenter une offre puis avis sur les offres et habilitation du Maire à organiser les négociations).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Morbihan.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vannes, le **-4 NOV. 2022**

Le Maire,



David ROBO